



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**

## **2013**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE</b>	3
<b>LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS</b>	4
1 la délinquance	4
2. la sécurité routière	6
3. les risques naturels et technologiques	7
4. la sécurité alimentaire et sanitaire	11
<b>LES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE</b>	15
1. l'emploi et la formation	15
2. la politique de la ville	17
3. le logement	19
4. la santé	21
5. la lutte contre la précarité	23
6. l'éducation	24
<b>L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	28
1. l'intercommunalité	28
2. la carte cantonale	30
3. l'urbanisme et protection de l'environnement	31
4. la gestion des eaux et l'environnement	34
5. le développement économique	35
<b>L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT</b>	40
1. modernisation des relations avec les usagers	40
2. nombre de titres délivrés/ délai moyen de délivrance par les services de la préfecture	41
3. subventions et dotations accordées aux collectivités locales	42

Annexe : Fonctionnement des services de l'Etat

# PRÉFACE

L'article 3121-26 du code général des collectivités territoriales, dispose que « *chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département. Ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du représentant de l'État* ».

Tel est l'objet du document que j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre ce jour et qui est l'occasion d'échanger sur les événements qui ont marqué le département de la Drôme au cours de l'année 2013 .

Dans un contexte budgétaire contraint, les services de l'État ont assuré l'ensemble de leurs missions régaliennes et se sont attachés à mettre en œuvre les politiques publiques gouvernementales.

Leurs missions et les résultats obtenus vous sont présentés autour de quatre grands thèmes :

- la sécurité et la protection des populations
- les politiques de cohésion sociale
- l'aménagement des territoires
- l'activité des services de l'État

La force des services de l'État au niveau local est leur proximité du terrain, comme en témoigne la mobilisation des services (SDIS, préfecture, services déconcentrés) lors de l'événement orageux d'octobre dernier, mais aussi leur faculté et leur volonté d'adaptation pour moderniser l'administration et répondre aux attentes des usagers.

Les services de l'État sont un relais indispensable pour impulser et coordonner, avec le concours des acteurs économiques, sociaux et des élus, l'action nécessaire pour le déploiement des politiques publiques gouvernementales, et en particulier celles qui touchent nos concitoyens dans leur vie quotidienne comme l'emploi ou le logement.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport d'activité, en vous souhaitant une bonne lecture.

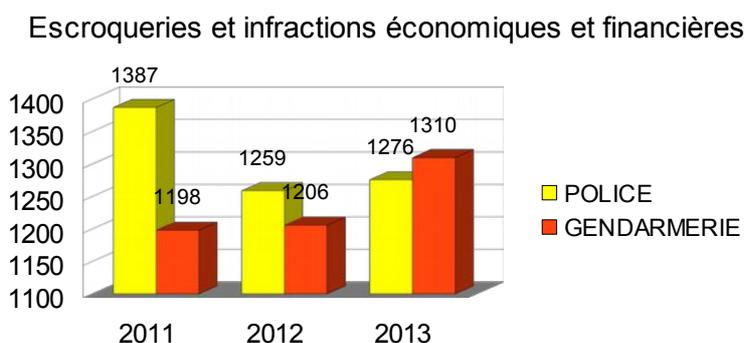
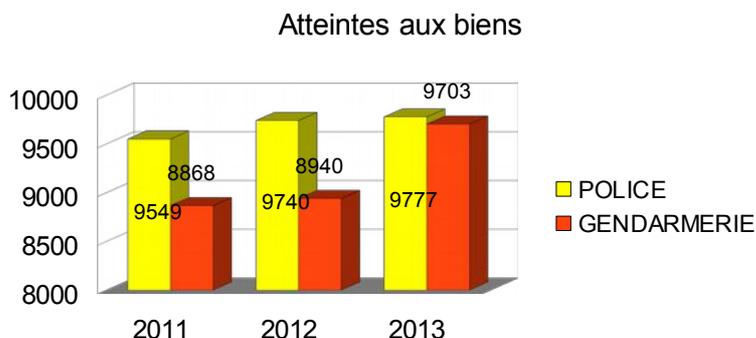
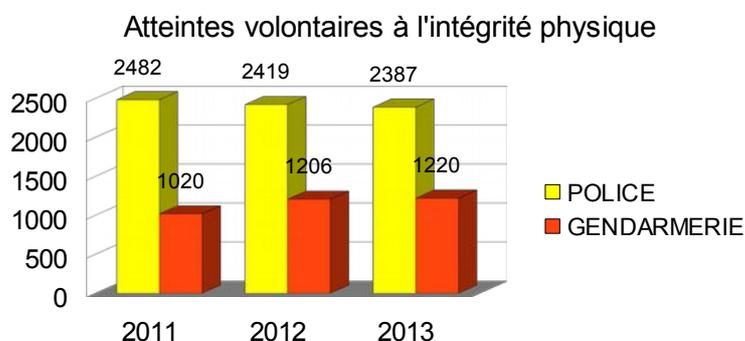
Le Préfet de la Drôme

Didier LAUGA

# LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

## 1. LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'année 2013 se caractérise par une délinquance globalement maîtrisée avec des différences toutefois marquées entre les types d'infractions et les territoires. D'une manière générale, les atteintes à l'intégrité physique se stabilisent sur l'ensemble du département et connaissent même une diminution en zone de police. En revanche, les atteintes aux biens augmentent, essentiellement en zone de gendarmerie (+8,53% soit 763 faits supplémentaires).



En dépit d'une inflexion de tendance à compter de septembre 2013, les cambriolages restent un phénomène prégnant. Les habitations principales demeurent les plus concernées par ce type de délinquance avec une hausse en zone de police de 7,91 % et une baisse en zone de gendarmerie de 2,62 %, alors que les cambriolages de locaux industriels et commerciaux baissent de manière significative en zone de police de 18,01% et progressent de 13,48 % en zone de gendarmerie.

### **L'État a poursuivi et intensifié au cours de l'année 2013 les mesures spécifiques de lutte contre la délinquance.**

#### **L'activation du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à mains armées (VAMA).**

Dans le cadre de ce plan national, en zone gendarmerie, les deux groupes d'enquêtes (GELAC) entièrement dédiés à la lutte contre les cambriolages dans les secteurs les plus affectés, ont poursuivi leur travail avec une prise en compte des phénomènes sériels et une collaboration accentuée avec les services de police.

Ce travail a permis le démantèlement de plusieurs bandes.

#### **Le recrutement d'intervenants sociaux**

Afin de mieux prendre en compte les violences intra-familiales et la précarité, la gendarmerie a procédé au recrutement d'un intervenant social. Depuis le 1er janvier, une psychologue est en poste dans les services de police pour un meilleur accueil des mineurs.

#### **La poursuite de l'équipement des communes en dispositifs de vidéoprotection**

En 2013, la commune de Valence a bénéficié d'une subvention de 393 800€ au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le développement de la vidéoprotection.

#### **Les groupements locaux de traitement de la délinquance**

Sous l'autorité du procureur de la République, un groupement local de traitement de la délinquance a été créé dans le centre-ville de Valence (quartier Saint Jacques) à l'automne 2013, afin de lutter contre les atteintes à la tranquillité publique et les trafics de stupéfiants.

Le groupe local de traitement de la délinquance de Romans sur Isère, créé en 2013 pour lutter contre les cambriolages en centre ville, la pratique des « rodéos » automobiles nocturnes, les dégradations des bâtiments de la gare et la traversée des voies ferrées, s'est achevé le 6 juin 2013, avec une inflexion significative des chiffres de la délinquance.

#### **L'accentuation des travaux du comité départemental de lutte contre la fraude**

En 2013, 85 contrôles ont été menés pour un montant de fraudes constaté de plus de 1900 000€.

## Le développement de la police technique et scientifique

Une cellule d'investigation criminelle (CIC) a été mise en place au sein de la gendarmerie et la formation de techniciens de proximité auprès de chaque brigade de gendarmerie s'est poursuivie.

## L'extension de la zone de sécurité prioritaire

La zone de sécurité prioritaire du quartier du Plan à Valence, déjà classée en zone urbaine sensible (ZUS), a été étendue au quartier de Fontbarlettes.

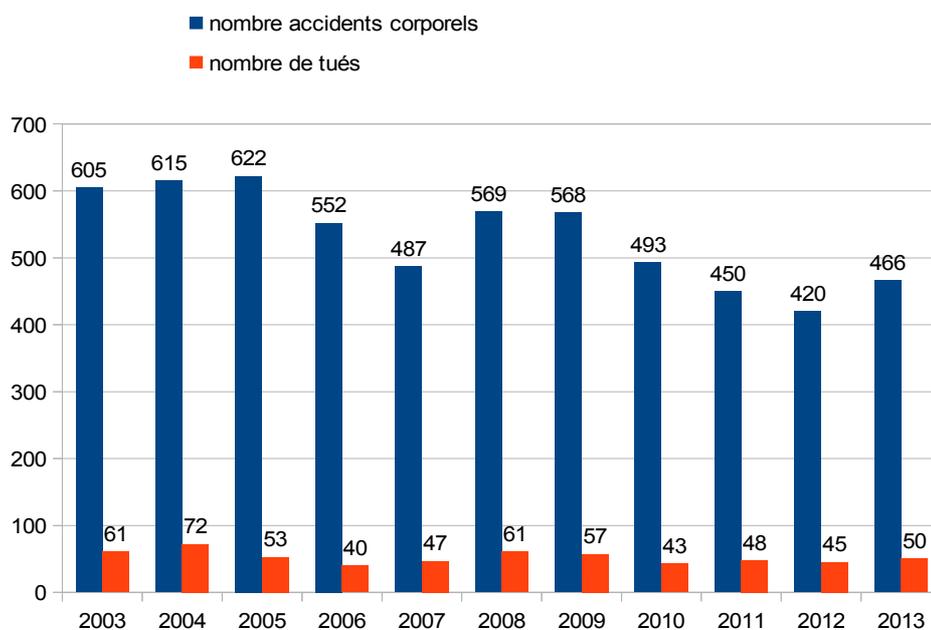
## 2 . RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Au regard de l'évolution nationale (baisse de 11% de tués), le bilan de la sécurité routière pour l'année 2013 dans la Drôme est préoccupant.

Avec **466 accidents corporels, 50 tués (dans 43 accidents mortels) et 661 blessés dont 306 hospitalisés**, il est constaté une hausse de l'ensemble de ces indicateurs par rapport à l'année 2012 : + 11 % d'accidents corporels, + 11% de blessés et + 5 % de tués.

Les accidents mortels interviennent pour 67 % hors agglomération et pour 65% sur le réseau départemental.

La vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances est le principal facteur d'accidents (environ la moitié des accidents mortels - si elle n'en est pas directement la cause, la vitesse est dans tous les cas un facteur aggravant de l'accident), suivie de la conduite sous l'emprise de l'alcool (21 % des accidents mortels) ou de stupéfiants (14 % des accidents mortels)



Les usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes, 2 roues motorisés) ont représenté presque

la moitié des tués (44%) soit une proportion équivalente à celle des années précédentes. Parmi les victimes, trois tranches d'âges sont sur-représentées, c'est à dire ayant une proportion de personnes tuées plus élevées que la proportion de la population qu'elles représentent. Il s'agit des jeunes de 18-24 ans (14 % des tués en 2013 pour 7 % de la population drômoise), des 40-59 ans (40 % des tués en 2013 pour 28 % de la population drômoise) et des seniors de plus de 75 ans (14 % des tués pour 9 % de la population drômoise).

Chaque année, le plan départemental d'actions de sécurité routière fixe les grandes orientations de lutte contre l'insécurité routière notamment la mise en place des actions de sensibilisation à destination de l'ensemble de la population. Ces dernières sont montées en partenariat avec des collectivités, des entreprises, des administrations... et répondent aux enjeux locaux de sécurité routière : la vitesse, les 2 roues motorisés, l'alcool, les stupéfiants, les jeunes, le risque routier professionnel et les seniors.

En 2013, le **budget du PDASR était de 77 000 €**. Il a permis de soutenir des porteurs de projets d'actions et les associations œuvrant dans la sécurité routière.

Une **enveloppe complémentaire de 20 000 €** a été allouée pour le financement d'opérations de communication locale ciblant une catégorie d'usagers (diffusion d'un spot "seniors" à la radio) ou tous les usagers (affichage sur panneau de rue sur le risque alcool-vitesse, supplément spécial sécurité routière dans la presse locale par un tirage à 60 000 exemplaires).

Les forces de l'ordre ont par ailleurs mené de très nombreuses actions de contrôle sur les routes du département en 2013. Pour renforcer la surveillance des automobilistes 20 **radars fixes « vitesse »** sont installés dans la Drôme, ce dispositif est complété depuis 2011 par 5 radars pédagogiques et 2 radars pédagogiques mobiles. Ces derniers sont à la disposition des collectivités et entreprises qui en font la demande auprès de la préfecture.

### **3. PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

La Drôme est l'un des départements les plus exposés aux risques majeurs, tant naturels que technologiques (3 sites nucléaires, 10 sites Seveso seuil haut, 4 sites Seveso seuil bas, 3 sites de stockages souterrains, de nombreuses canalisations de transport, 14 % des installations classées pour 7,5% de la population de la région). Pour y faire face, les services de l'État développent une importante politique de protection civile

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise, en 2013 un travail de réactualisation des **plans de secours** s'est poursuivi avec l'approbation du plan de gestion canicule départemental, du plan de distribution des comprimés d'iode, du plan secours en montagne et différents PPI (2 dépôts de gaz, CDH). Sont en cours de finalisation : le plan de protection et d'intervention du Tricastin, de FBFC, des principaux grands barrages qui seront approuvés courant 2014.

L'organisation régulière d'**exercices** permet de tester et d'évaluer les capacités réelles de réaction des services de l'État : en 2013, plusieurs exercices ont été réalisés dont deux exercices PPI sur des sites SEVESO, ainsi que deux exercices sur les sites nucléaires.

## Risques technologiques

Un **plan de prévention des risques technologiques** (PPRT), afin notamment d'adapter ou de restreindre l'urbanisation à proximité, doit être élaboré sur dix sites industriels.

Parmi ces dix sites, 6 ont désormais leur PPRT approuvés (Nobel Sport à Anneyron, Cheddite à Clerieux, Courbis et Baule Exto à Romans, DPPV à Portes les Valence, SODEREC International à Pierrelatte ). Deux autres PPRT sont en cours d'approbation, ils concernent pour l'un deux installations du site d'AREVA Tricastin et pour l'autre le stockage souterrain Novapex au Grand-Serre.

L'année 2013 a également été marquée par la campagne régionale d'information du public sur les risques industriels majeurs, pour laquelle des plaquettes d'information ont été réalisées et distribuées autour de l'ensemble des sites SEVESO seuil haut afin de sensibiliser les riverains aux bons réflexes en cas d'accident.

## Risques naturels

**L'élaboration de plans de prévention des risques** naturels (PPRN) a pour objectif d'identifier les risques et d'adapter ou restreindre l'urbanisation afin de protéger les biens et la population.

Concernant principalement le risque inondation, le département de la Drôme possède 105 plans approuvés (sur 89 communes), 72 PPR sont prescrits, 4 études préalables sont en cours et 27 communes sont à couvrir par des études préalables d'ici fin 2014.

Afin de favoriser la concertation publique et la diffusion de l'information, des réunions publiques sont systématiquement organisées et les documents de travail sont mis à disposition sur les sites internet de l'Etat.

En 2013,

- 4 plans de prévention contre les inondations « PPRi » ont été approuvés (ou sont en passe de l'être très prochainement) : Servas sur Rhône, Chanos-Curson, Laveyron et La Roche de Glun.
- 5 PPRi ont été prescrits, concernant 67 communes.
- 4 programmes d'actions de préventions contre les inondations « PAPI » sont en cours d'élaboration.
- et 10 dossiers ont été instruits au titre du plan Rhône (Programme Opérationnel Pluriannuel FEDER).

Il a été attribué 928 140 € de subventions en soutien de projets des collectivités locales (Fond Barnier et autorisations d'engagement sur les crédits FEDER et crédits budgétaires).

## Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI)

Le TRI de la Plaine de Valence a été retenu au regard des débordements des cours d'eau. Il a été décidé en 2013 de cartographier le débordement des principaux cours d'eau du TRI, soit le Rhône, la Véore et la Barberolle. Cette cartographie permettra de définir une stratégie locale de gestion des risques d'inondation et enrichir le porter à connaissance de l'État dans ce domaine.

### Crues nord de la Drôme - octobre 2013

L'ampleur des dégâts a été limité dans les communes possédant un plan de prévention des risques. L'Etat a été mobilisé pour la gestion de la crise, le diagnostic des inondations et les travaux à entreprendre ou à poursuivre (cf. focus page suivante).

## Établissements recevant du public

La sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) fait l'objet d'une attention particulière de l'Etat:

- les **commissions de sécurité** ont réalisé 587 visites périodiques (soit 99% des visites prévues) et 320 études.
- grâce à un travail de suivi rigoureux, le nombre des avis défavorables diminue en volume depuis quelques années (57 avis défavorables à la fin 2013 contre 85 en 2012 et 250 en 2004) ;
- l'ensemble des **campings situés dans des zones à risque** sont aux normes de sécurité, 19 campings ont été visités en 2013 (2 avis défavorables émis) ;
- la campagne d'information sur les modifications de la **réglementation relative à la sécurité des petits hôtels**, s'est poursuivie en 2013. Le nombre d'établissements n'étant pas en conformité a fortement diminué (15 établissements sous avis défavorable en 2013 contre 35 en 2012) ;
- une intervention auprès des petits commerçants pour la mise aux normes des établissements recevant du public (ERP) de 5ème catégorie à l'horizon 2015 a été réalisée par la chambre du commerce et de l'industrie et celle des métiers.

702 études ont été instruits et 9 visites réalisées au titre de l'**accessibilité**. Un réseau de correspondants accessibilité a été mis en place dans les 17 communes de plus de 5000 habitants, dont 16 sont dorénavant dotés d'une commission communale d'accessibilité

## Activité des services de secours

Les sapeurs-pompiers de la Drôme ont effectué 28 551 interventions de secours (-6 % par rapport à 2012) :

- 18 923 interventions de secours aux personnes ( 66,27 %) ;
- 2 221 interventions sur des accidents de la route (7,78 %) ;
- 3 919 interventions pour des incendies. (10,22%)
- parmi les 4 227 interventions diverses (14,80%), figurent 500 interventions réalisées sur deux jours lors des inondations de fin octobre.

Les 176 000 appels de secours (18 et 112) ont été traités dans un délai moyen de 2 minutes, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Se confirme d'année en année, la prédominance des centres d'incendie et de secours (CIS) classés en centres de secours principaux (CSP de Romans, St Marcel de Valence, Valence et Montélimar) qui représentent à eux seuls 51 % de l'activité.

En 2013, la saisonnalité estivale des feux de forêts se distingue par une présence de risques sévères limitée. Le bilan des surfaces parcourues reste faible (10 ha), l'action des services d'incendie et de secours ayant permis d'épargner près de 2 500 ha.

La mise aux normes d'une piste Défense de la Forêt contre les incendies (DFCI) a été réalisée ainsi que la création ou la mise aux normes de 17 points d'eau (réserve ou citerne).

A la suite de l'édition du nouveau guide de débroussaillage présentant les bonnes pratiques, deux journées de formation ont été organisées afin de sensibiliser et former les élus et agents techniques des collectivités locales aux risques incendie. Le guide est disponible dans les 242 communes concernées et téléchargeable à partir du site des services de l'État ([www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr).)

### ***Les inondations d'octobre 2013 dans le nord de la Drôme***

***Mercredi 23 octobre 2013, plus de 500 interventions ont été assurées par les sapeurs-pompiers pour cause d'intempéries.***

*Le 23 octobre 2013, le nord du département de la Drôme a été impacté par un événement pluvieux orageux qui a débuté dans l'après-midi et s'est terminé en milieu de nuit.*

*Le département de la Drôme était classé en vigilance orange par Météo France depuis 6h00. Jusqu'à 158 mm de pluie sont tombés en 6h à Marsaz, 120 mm à Mercurol, 98 mm à Saint Barthélémy de Vals. Plus généralement 60 à 100 mm sont tombés sur le nord du département, 10 à 20 mm sur la vallée du Rhône.*

*L'organisation des secours a reposé sur l'activation de 3 PCA (poste de commandement avancé) : Tain l'Hermitage, Saint Donat, Châteauneuf de Galaure. La violence des orages a provoqué 507 interventions, 465 mises en sécurité et 275 habitations sinistrées. Ont ainsi été sollicités 440 sapeurs-pompiers dont des personnels de l'équipe spécialisée nautique (SAV) renforcée par le SDIS de l'Ardèche. Au final, ce sont 44 centres d'intervention et de secours de la Drôme qui ont été activés et 108 véhicules utilisés.*

*53 communes ont été touchées dont 41 ont déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui a été reconnu par arrêté interministériel du 27 novembre 2013 et 9,3 millions d'€ de dégâts ont été déclarés par les collectivités locales.*



## **4. GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANITAIRE**

### **Sécurité alimentaire**

En matière **de sécurité des produits alimentaires d'origine animale**, la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a réalisé 1365 inspections d'établissements, ainsi que le traitement de 45 alertes et plaintes, dont 3 toxi-infections alimentaires collectives. Des prélèvements de produits ont été effectués à hauteur de 444 unités sur toutes les filières représentées dans le département.

Un plan de contrôle de la qualité microbiologique des aliments à la distribution (près de 70 prélèvements) a également été mis en œuvre, auprès de grandes et moyennes surfaces et de pâtisseries, notamment.

L'inspection est permanente dans les abattoirs de Valence, Die et Romans et comporte, outre l'inspection des produits, l'évaluation du niveau sanitaire des ateliers, leur classement sanitaire et leur catégorisation pour paiement de la redevance sanitaire. Cette année, les sites de Valence et de Romans ont été classés en catégorie III non conformes (les trois sites étaient classés en catégorie II en 2012). Des actions correctives sont attendues.

Dans le cadre de l'affaire de la viande de cheval, les opérations de retrait par les distributeurs des plats préparés en contenant, ont été suivies auprès des distributeurs drômois.

Une des actions prioritaires du service en Drôme porte sur **la lutte contre les salmonelles** en élevage. L'année 2013 se traduit par une diminution des foyers avec 22 foyers confirmés contre 30 en 2012. Néanmoins, les salmonelles représentent une part très importante de l'activité de la DDPP avec 152 établissements inspectés en filière ponte (élevages, reproducteurs et couvoirs) et 27 établissements inspectés en volailles de chair

**En matière de sécurité des aliments d'origine végétale**, de nombreux plans de contrôle et de surveillance ont été mis en œuvre, à tous les stades de la production à la distribution, afin

de s'assurer de leur qualité sanitaire (recherche de pesticides dans les fruits et légumes et céréales, recherche de métaux lourds, mycotoxines, dioxine et PCB, radioactivité).

La DDPP a également suivi de nombreuses alertes en matière alimentaire concernant des opérateurs drômois (produits à base d'olive dont le traitement thermique insuffisant entraînait un risque botulinique, présence d'ergot dans des céréales, de mycotoxines dans des lots de café, de streptocoques dans des pâtisseries...). L'année 2013 a été marquée par un nombre élevé d'alertes concernant des denrées végétales.

## Sécurité sanitaire

Garantir un accès à une eau conforme pour l'ensemble des usagers (eau du robinet, eaux conditionnées, eaux de loisirs) est une priorité de la délégation de l'ARS. Ainsi, plus de 4000 prélèvements ont été réalisés suivis d'analyse dans le domaine de l'eau destinée à la consommation humaine. De même, 25 sites de baignade ont été contrôlés ainsi que 52 bassins de natation fonctionnant en permanence et 400 bassins ouverts l'été.

Les résultats du contrôle sanitaire des eaux distribuées sont disponibles sur le site du ministère de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr).

Dans la Drôme, 97,7% de la population consomme une eau satisfaisante du point de vue bactériologique, mais 2,3% est encore alimentée par une eau dont le taux de conformité est inférieur à 80%.

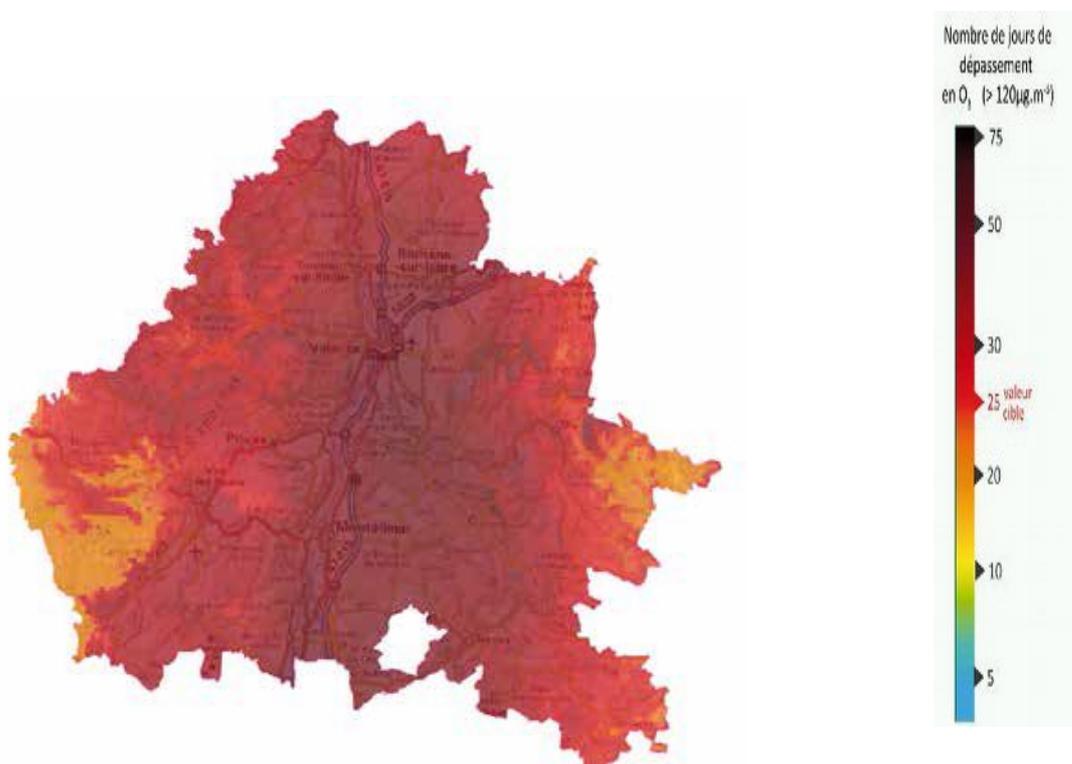
La qualité de l'eau distribuée par les réseaux publics est encore essentiellement affectée par des problèmes de microbiologie sur les petits réseaux ruraux pour lesquels des actions correctives doivent être apportées.

Un dépassement de la norme pesticide est constaté dans 4 réseaux de distribution. Trois de ces communes doivent engager une demande de dérogation, dans l'attente de la réalisation soit de recherches de ressource alternative (captage ou interconnexion), soit de mises en place de traitement de l'eau. Parallèlement, les captages concernés devront faire l'objet de programmes de reconquête de la qualité (programme des captages sensibles du SDAGE piloté par le ministère de l'Environnement).

La saison baignade 2013 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation qui découle de l'application de la directive 2006/7/CE. Celle-ci prévoit des seuils plus restrictifs de classement et de validation des résultats bactériologiques et un classement de fin de saison qui prend en compte les résultats sur les 3 dernières années. Les données sur la qualité des eaux de baignades sont disponibles sur : <http://baignades.sante.gouv.fr>

La délégation de l'ARS a relevé 550 non-conformités concernant l'installation de piscine, a déclenché 130 alertes avec interdictions temporaires de la baignade et est à l'origine de 3 fermetures administratives de piscines par arrêté préfectoral.

**En matière de qualité de l'air**, en 2013, sur l'agglomération de Valence, où l'influence du trafic routier est marquée, la tendance d'évolution est à l'amélioration de la qualité de l'air. Par rapport à 2004, les concentrations moyennes en 2013 sont en baisse pour la majorité des polluants. Cette variation n'est cependant pas uniforme. De plus, l'ozone fait exception: sa concentration augmente en moyenne et dépasse la valeur cible réglementaire. Enfin, le dioxyde d'azote est à un niveau encore élevé (dépassement de valeur limite constatée en bordure de l'autoroute A7). Le milieu rural n'est pas épargné avec de fortes concentrations en ozone.



Carte de l'ozone en 2013 (source: Air Rhône-Alpes- Bilan de la qualité de l'air en 2013)

#### **Focus rédigé par la DDT**

*Un arrêté préfectoral a été signé le 24 avril 2013 afin de réglementer les feux et brûlage, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de la Drôme.*

*Cet arrêté valide le principe d'interdiction d'incinération des déchets verts.*

*Le brûlage à l'air libre n'est autorisé que dans des cas restreints, dont le débroussaillage obligatoire, les travaux forestiers et agricoles et le brûlage dirigé en vue de la protection des massifs forestiers à risques.*

*Les déchets végétaux ne doivent pas être brûlés mais apportés en déchetteries où ils seront valorisés.*

## Sécurité des consommateurs

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) a poursuivi ses actions engagées les années précédentes. Les actions de contrôle ont porté sur les pratiques commerciales déloyales et agressives, notamment vis à vis des personnes les plus vulnérables.

La vérification de la sécurité des biens de consommation (jouets, équipements de protection individuelle, ...) et des prestations de services (aires de jeux, appareils ultraviolet...) a été une priorité en 2013 afin de garantir aux consommateurs un usage sans risque. De nombreuses aires de jeux municipales et privées ont été contrôlées.

Pour assurer leur activité, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements sanitaires et médico- sociaux sont amenés à conclure des contrats.

Ceux- ci doivent être passés conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, en respectant le principe fondamental de la mise en concurrence.

Le Code vise à assurer:

- la liberté d'accès à la commande publique,
- l'égalité de traitement des candidats,
- la transparence des procédures.

Le domaine des marchés publics étant complexe et évolutif, la DDPP de la Drôme a réalisé trois brochures qui rappellent les règles essentielles de la commande publique afin de faciliter le choix des acheteurs publics.

Ces documents, mis à jour début 2014 suite à la modification des seuils de passation, se trouvent sur le site internet de l'Etat dans la Drôme où on peut les télécharger.

# LES POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

## 1. L'EMPLOI ET LA FORMATION

Dans la Drôme comme au niveau national la croissance économique a été très faible en 2013 et n'a pas permis de créer des emplois permettant de faire baisser le chômage. Néanmoins entre le début et la fin de l'année, on relève un ralentissement certain du nombre d'emplois détruits.

Au 31 décembre 2013, le département comptait 27 527 demandeurs d'emploi de catégorie A (personnes n'ayant pas travaillé) et 42 412 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C (personnes n'ayant pas travaillé et celles ayant eu une activité réduite)

Sur un an le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 3.4% pour la catégorie A et de 4.9% pour les catégories A, B et C.

Le taux de chômage dans la Drôme au troisième trimestre de 2013 (dernier chiffre connu) s'établit à 11.5%, soit 2.2% de plus que le taux régional (9.3%) et un point de plus que le taux national (10.5%).

Pour faire face à cette augmentation du chômage et favoriser le maintien et le développement de l'emploi, différentes mesures pour l'emploi sont mobilisées dont les principales sont :

### **L'accompagnement des mutations économiques :**

- **deux plans de sauvegarde de l'emploi** ont été traités au second semestre de l'année : LAFUMA à Anneyron avec 53 suppressions de postes et Norbert Dentressangle UES VRAC à Saint Rambert d'Albon avec 76 postes supprimés.
- recours au **chômage partiel** pour 212 entreprises (182 entreprises en 2012). Sur les 329 032 heures autorisées, 120 769 ont été utilisées.
- signature d'une **convention** et deux avenants « FNE formation » ont été signées pour un montant respectif de 127 988 € et 157 748€ et deux conventions d'allocation temporaire dégressive ont été soldées

**Les contrats aidés.** En 2013, le nombre de contrats aidés conclus a été en très nette hausse, ce qui a permis de réaliser :

- 4 547 CAE dont 563 co-financés par le Conseil Général pour les bénéficiaires du RSA ;
- 580 CIE dont 37 co-financés par le Conseil Général pour les bénéficiaires du RSA.

Ces contrats représentent un engagement financier de 29,3 millions d'euros.

## Emplois d'avenir



### **Signature contrats d'avenir le 2 décembre 2013**

*Dans le département de la Drôme comme aux niveaux régional et national, la situation de l'emploi s'est dégradée en 2013. Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés et le gouvernement a fait de la lutte contre le chômage des jeunes une priorité nationale.*

*Afin de répondre à cette problématique, le gouvernement a décidé le lancement d'un nouveau contrat aidé : les emplois d'avenir, à destination principalement des jeunes.*

*L'objectif assigné au département en 2013 était de 898 contrats dont 198 au titre du secteur marchand. Grâce à la mobilisation de tous les acteurs du service public de l'emploi, notamment des 5 missions locales, à fin décembre 877 contrats avaient été conclus dont 198 exactement pour le secteur marchand.*

*Le dispositif a très majoritairement profité au public cible, à savoir les jeunes sans ou de faible qualification (87% de la totalité des contrats conclus)*

*A fin décembre 2013, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans dans la Drôme affichait une baisse de 5.4%, baisse due à la mesure pour l'emploi réservé au public jeune.*

### **Formation professionnelle**

- 2132 **contrats d'apprentissage** ont été enregistrés en 2013 contre 2352 en 2012.
- 2190 **contrats de professionnalisation** ont été validés contre 1170 en 2012.
- signature de 7 **conventions promotion de l'emploi 2013** pour un budget de 51 755 €
- développement de **l'insertion par l'activité économique** (associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de

travail temporaire d'insertion) pour un budget total de 2 726 542 € (participation FSE comprise)

- **dispositif en faveur des jeunes** : 911 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) (pour un budget de 60 100 €) et 79 jeunes ont bénéficié d'un parrainage pour l'accès à un réseau d'entreprises (budget consacré à cette action : 23 630 €).

## 2 – POLITIQUE DE LA VILLE : la poursuite des actions prioritaires

La situation socio-économique difficile des quartiers sensibles des villes du département fait l'objet d'un traitement particulier grâce aux financements de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) qui viennent s'ajouter aux financements et aux dispositifs de droit commun.

Les huit **contrats urbains de cohésion sociale** du département ont été prorogés jusqu'en 2014. Les crédits de l'Acse qui y ont été consacrés en 2013 se sont élevés à 765 349 €.

Les orientations de l'Acse ont confirmé l'objectif de prioriser davantage la répartition des crédits départementaux en faveur d'une part des quartiers drômois les plus en difficulté (Romans, Valence et Montélimar), et d'autre part des 4 axes déjà ciblés en 2011 et 2012: l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance (dont les chantiers Ville Vie Vacances) et la santé, qui représentent l'essentiel des actions financées.

La réussite éducative constitue un axe majeur du volet social de la politique de la ville, car s'ajoutent, au volet éducatif des CUCS, les 3 **programmes de réussite éducative** (PRE) des villes de Romans, Valence et Montélimar subventionnés à hauteur de 831 700 €.

Les trois **programmes de rénovation urbaine** ayant fait l'objet d'une convention pluriannuelle dans le département ( quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère, quartier du Rocher à Pierrelatte et quartier des Hauts de Valence à Valence,) sont arrivés en fin de programme. De plus, le projet urbain mené sur le quartier de l'Enclos à Donzère est conduit dans le cadre d'une charte de rénovation urbaine, dont l'avancement est à mi-parcours.

A fin 2013, 90% des opérations ont été engagées. La totalité le sera à fin 2014.

Durant l'année 2013, ce sont 9 M€ de subvention de l'ANRU qui ont été accordés, sur un montant de travaux engagés de 38 M€. Le niveau d'engagement financier a été très élevé en 2013, et a rendu possible des opérations de logements (52 logements neufs, 256 réhabilités, 467 résidentialisés), d'équipements structurants (comme la Maison pour tous aux Hauts-de-Valence), d'équipements commerciaux et d'aménagements urbains (place centrale de Fontbarlettes ou espaces publics à Pierrelatte).

Au terme de cette année, le volet logement dans la rénovation urbaine débuté en 2005 a donné d'excellents résultats : 1 100 logements ont été reconstitués en neuf pour 1 100 logements démolis.

Enfin, l'Etat est engagé sur deux autres dispositifs spécifiques de la politique de la ville : la gestion urbaine de proximité (amélioration du cadre de vie dans les quartiers sensibles) et le

suivi de l'insertion par l'emploi sur les chantiers financés par l'ANRU devant bénéficier aux habitants de ces quartiers. A ce jour, 120 000 heures d'insertion ont été réalisées sur les chantiers de la rénovation urbaine ces 4 dernières années.

*Un exemple de rénovation urbaine : la construction de la Maison pour Tous*



*Construction MPT (mai 2013)*

*Inaugurée le 7 décembre 2013, la Maison Pour Tous (MPT) du quartier du Plan s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU) « Les hauts de Valence ». Cette opération d'un coût de 7 millions d'€ HT a regroupé plusieurs financeurs : ville de Valence, Valence Agglo Sud Rhône-Alpes, **Agence Nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**, Conseil Général de la Drôme, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes, Caisse d'allocations familiales de la Drôme.*

*La Maison pour Tous a une vocation sociale et culturelle et est destinée à jouer un rôle essentiel dans le nouvelle dynamique du quartier du plan en regroupant différents services à la population (centre social-médiathèque-multi-accueil petite enfance...). Cet équipement est le plus visible du changement urbain opéré sur le quartier du Plan.*

### 3 -LE LOGEMENT

#### Le logement social

L'État soutient le développement de l'offre HLM. En 2013, la production HLM a été de 791 logements (PLUS et PLAI) auxquels se rajoutent 35 logements dit «intermédiaires», soit un total de 826 logements locatifs publics.

Le budget d'aides à la pierre (ou "aides directes") s'est élevé à 2,15 M€ (1, 87M€ en 2012).

Les logements sociaux représentent 25% de la construction de résidences principales en Drôme depuis 2007. Au cours de l'année 2013, la part de construction de logements à très bas loyer a nettement progressé : 228 logements à prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ont été engagés (174 en 2012 et 166 en 2011).

Type de logement	Nombre de livraisons en 2013
Nombre de Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS)	225
Nombre de Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI)	566
Nombre de Prêts Logement Social (PLS)	35
<b>TOTAL</b>	<b>826</b>

En 2013, 10 Programmes Locaux de l'Habitat ont été approuvés. Chaque PLH sera pris en compte dans l'élaboration des Programmes Locaux d'Urbanisme. Les communes disposant déjà d'un PLU doivent se mettre en compatibilité avec leur PLH au plus tard dans les trois ans qui suivent l'approbation.

#### Outils pour favoriser l'accès au logement

- **Le contingent préfectoral**

Les conventions définissant le mode de gestion et d'augmentation du contingent préfectoral ont été signées entre l'Etat et les bailleurs sociaux dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

L'objectif premier est d'accroître substantiellement le nombre de logements réservés (doublement entre 2013 et 2016). Elles ont permis **d'augmenter le contingent préfectoral de 440 logements en 2013.**

En 2013, ce sont 241 familles qui ont été logées sur des logements identifiés du contingent préfectoral (droits de suite et programmes neufs).

- **Le droit au logement opposable (DALO)**

En 2013, l'activité de la commission de médiation est restée stable par rapport à 2012 (123 dossiers reçus contre 129 en 2012).

- **Le Numéro Unique (SNE – Système National d'Enregistrement des demandes de logement social)**

La gestion de la demande de logements sociaux par un numéro unique est un enjeu important pour les bailleurs sociaux (dans leur gestion quotidienne et dans leurs besoins de reporting), ainsi que pour l'Etat dans son besoin de connaître de manière fiable l'état de la demande.

Avec la mise en œuvre de la fiabilisation du SNE (système national d'enregistrement des demandes de logement social), lancée par le ministère du logement en mars 2013, le déficit d'enregistrement des radiations des demandes suite à attribution a été ramené à 20,62 % en 2013 contre 42 % auparavant.

- **Création de 10 places de maisons relais à Die en Septembre 2013.**

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, l'attribution de crédits pour le logement accompagné a permis d'ouvrir une maison-relais (de 10 places) à Die en septembre 2013.

## Réhabilitation du logement

- **Réhabilitation du parc privé et lutte contre l'habitat indigne.**

L'État est mobilisé en faveur de l'amélioration des conditions de vie des occupants des centres anciens de Montélimar et Saint-Vallier (maintien à domicile, amélioration énergétique des logements et traitement des logements locatifs très dégradés).

En 2013, ces interventions ont permis la réhabilitation de 697 logements dont 378 dans le cadre du programme "Habiter Mieux", pour un montant global de subvention de l'Anah de plus de 5M€, auxquels s'ajoute 1,6M€ d'aides mobilisées au titre du fond d'aide à la rénovation thermique (Programme Habiter Mieux).

La politique de lutte contre l'habitat indigne repose à la fois sur la prévention, le repérage et la mise en œuvre d'actions volontaristes, de nature incitative et coercitive, pour traiter les situations. Elle est donc par essence partenariale et nécessite la coopération entre les services de l'Etat (préfectures, DDT, DDSC, DREAL), l'Agence régionale de santé, les communes, les intercommunalités, les Conseils généraux, les Caisses d'allocations familiales, les Agences départementales d'information sur le logement, la justice...

En 2013, un Guide « *Qui fait quoi en matière de lutte contre l'habitat indigne dans la Drôme* » est paru fin novembre 2013.

- **Dans le domaine énergétique**

L'action du programme de lutte contre la précarité énergétique, nommé «Habiter mieux», a permis en 2013, à 350 propriétaires occupants de bénéficier pour la réalisation de leurs travaux d'énergie de primes spécifiques financées par l'Anah, le Conseil Général et quelques collectivités.

Le numéro unique (n° Azur 0 810 140 240) a été mis en place par le gouvernement au cours de l'année 2013 pour simplifier la démarche des particuliers qui souhaitent s'engager dans un projet de travaux de rénovation énergétique de leur habitat. Dans la Drôme, l'organisation mise en place depuis le 9 septembre 2013 permet de porter les appels des particuliers vers les opérateurs les plus à même de renseigner. Le nombre d'appels reçus a été multiplié par 5 en octobre et novembre, et par 3 en décembre 2013 et janvier 2014.

### Prévention des expulsions locatives

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), instance co-présidée par l'Etat et le Conseil général, a continué de connaître une activité soutenue. **Ce sont 959 nouveaux dossiers** (bailleurs publics et privés) qui ont été examinés en 2013 contre 660 en 2012.

La commission permet une nette amélioration de l'échange d'informations entre les institutions représentées et d'être plus efficace dans la prévention de l'expulsion.

### Les travaux de réactualisation du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Un travail important a été mené tout au long de l'année 2013 visant à préparer la réécriture du PDALPD (co-piloté Etat-Conseil Général). Ce travail s'est appuyé sur l'évaluation du précédent plan puis la réunion de groupes de travail multipartenarial afin de permettre l'adoption du nouveau plan en 2014 pour la période 2014-2018, intégrant pleinement le volet hébergement, renouvelant en profondeur le mode de gouvernance et prévoyant une action renforcée pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

### Accueil des gens du voyage

En 2013, le département de la Drôme compte 9 aires d'accueil opérationnelles, soit une offre totale de 212 places et 1 aire de grand passage pour répondre aux stationnements ponctuels et temporaires de 150 à 200 caravanes. Elle constitue une réponse sécurisante et très attendue au phénomène croissant de grands rassemblements de gens du voyage observé sur le territoire.

Un partenariat entre un bailleur social, des collectivités locales et l'Etat a permis la réalisation d'une opération d'habitats adaptés sur Loriol.

## 4. LA SANTÉ

### Maisons de santé pluriprofessionnelles

Quatre maisons de santé pluridisciplinaires (Aouste sur Sye, Etoile sur Rhône, Anneyron, St Vallier) sont en fonctionnement sur le département de la Drôme. Celles d'Anneyron et de St Vallier ont été inaugurées au cours de l'année 2013, financées au titre de la DDR et du FNADT.

Trois maisons de santé pluridisciplinaires (Châteauneuf de Galaure, Fontbarlettes-Valence, Taulignan) sont en cours de construction. La MSP située sur la commune de Taulignan a

bénéficié d'un financement au titre de la DETR 2013. Elle rassemble 2 médecins généralistes, 4 infirmières et 2 autres professionnels de santé paramédicaux.

Six autres maisons de santé pluridisciplinaires (Le Grand serre, La Chapelle en Vercors, Die, St Paul Trois Châteaux, Nyons et Buis les Baronnies) sont en projet. Seul le projet de MSP sur la commune de La Chapelle en Vercors est porté par une communauté de communes.

### **Lutte contre l'ambrosie**

Le plan départemental de lutte contre l'ambrosie fédère et coordonne les actions mises en place par les différents acteurs (Etat, collectivités, associations de lutte) dans différents domaines d'infestation (routes, secteur agricole, zones urbanisées, cours d'eau,...). Parmi les actions phares du plan, figure la nomination de référents ambrosie communaux, en charge de repérer la présence d'ambrosie sur leur territoire communal, d'informer les propriétaires de parcelles infestées de leurs obligations, de suivre les situations d'infestation et de veiller à l'information/ sensibilisation du public.

En 2013, on constate une bonne adhésion des communes à ce dispositif (249 communes soit 67% ont nommé au moins un référent ambrosie). Toutefois, sur le terrain, l'infestation continuelle de nouveaux terrains par l'ambrosie nécessite d'affirmer le rôle des référents communaux mais également celui des communautés de communes (13 communautés de communes ont désigné un animateur intercommunal) pour fédérer et mutualiser les actions menées par les communes de leur territoire.

Un comité de pilotage, tenu le 15 novembre 2013, a permis de faire le point des actions menées sur l'année et de programmer les actions 2014.



### **Surveillance du moustique-tigre**

En 2013, le passage au niveau 1 de risque *Aedes albopictus* du département de la Drôme a conduit à adapter les modalités de surveillance entomologique et épidémiologique, de communication et d'information des différents publics concernés, et d'action de lutte dans le département : signalement à l'ARS des cas suspects de dengue et de chikungunya par les professionnels de santé, procédure accélérée de confirmation de diagnostic, enquête épidémiologique et entomologique sur les cas suspects importés, intervention de lutte anti-vectorielle autour des cas si nécessaire, actions de communication ciblées, mobilisation des collectivités territoriales. Une réunion plénière de sensibilisation des élus s'est tenue le 18 juin 2013 sous l'égide de la préfecture.

## 5 - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

### Handicap

A la fin 2013, le **nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dans la Drôme est de 7 827 personnes** pour un montant de prestation de plus de 5 millions d'euros. Le nombre des bénéficiaires a augmenté de 0,9% dans la Drôme mais de manière moins importante qu'au plan national (+ 1,5%) ou régional (+ 1,7%). Par ailleurs, l'augmentation du montant des prestations a été plus importante au plan national (+2,5%) ou régional (+2,1%) que dans la Drôme (+ 1,2%).

### Intégration des populations immigrées

Dans le département, l'apprentissage de la langue française est une priorité pour favoriser l'intégration des populations immigrées : 11 structures qui couvrent quasiment tout le territoire drômois mènent des actions d'apprentissage.

Par ailleurs, cinq structures ont été retenues pour mener des actions en faveur de l'accès aux soins.

### Surendettement

En 2013, le nombre de dossiers déposés (1 326) a connu, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, une baisse (-5%), après plusieurs années d'augmentation (dont +11% en 2011), la Drôme étant le seul département de la région dans cette situation.

Toutefois, le niveau d'endettement moyen demeure élevé et supérieur à la moyenne régionale (41 727 € contre 36 621€ en Rhône-Alpes).

La typologie des familles surendettées reflète la situation de précarité du département, car on relève que 28,6% d'entre elles sont sans emploi, que 42,6% ont des ressources supérieures au RSA mais inférieures au SMIC, et que dans 55% des cas elles n'ont aucune capacité de remboursement.

### Renforcement du dispositif accueil-hébergement-insertion (AHI)

L'année 2013 a été marquée par une situation particulièrement dégradée, où le dispositif d'hébergement d'urgence a du accueillir, durant la période hivernale, une demande égale au double de sa capacité.

- **le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**

Ce service constitue dorénavant le pivot de tout le dispositif AHI. Il est un outil essentiel de la politique de l'accès prioritaire au logement, puisqu'il constitue une plateforme d'orientation qui rapproche les demandes (d'hébergement, de logement adapté ou de logement social) de l'offre provenant des structures.

En 2013, le SIAO (volet insertion) a examiné les **demandes de 724 ménages** qui ont été orientées vers un hébergement ou un logement (en 2012, 530 demandes avaient été examinées).

- **Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des personnes en errance avec :**

*\*l'élaboration d'un plan territorial de sortie d'hiver (PTSH) qui s'est appuyé sur différents leviers et, notamment : l'élaboration d'un diagnostic social pour chacune des situations individuelles et examen en commission hebdomadaire du SIAO en relation étroite avec l'ensemble des bailleurs du département et les services du Conseil Général.*

*\*le renforcement des capacités d'hébergement pérennes avec la création de 10 nouvelles places de CHRS-Urgence*

Le PTSH a également permis la création de 10 places nouvelles de CHRS-Urgence qui ont été créées par augmentation de places dans des centres existants.

*\*le renforcement des articulations santé-social*

Des initiatives conjointes ont été prises pour renforcer les relations de travail entre la délégation territoriale de l'ARS et la DDCS pour permettre une meilleure prise en compte des problématiques de santé mentale et d'accès aux soins des personnes en errance.

- **l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile**

Pour répondre à la forte augmentation d'hébergement d'urgence, une évolution de la typologie de l'accueil a été organisée, visant à favoriser des sites collectifs et des hébergements dans des logements en remplacement de nuitées hôtelières coûteuses et peu adaptées.

### **Lancement d'une démarche d'expérimentation sur la gouvernance des politiques d'insertion**

La Drôme a été choisie en 2013 avec 3 autres départements, auxquels s'adjoindront en 2014 d'autres départements volontaires, pour mener une expérimentation destinée à identifier des pistes d'action pour améliorer la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

L'Etat accompagne le Conseil général dans cette démarche qui sera menée sur 2014 et 2015.

## **6 - L'ÉDUCATION, LE SPORT ET LA VIE ASSOCIATIVE**

### **Éducation**

L'activité de l'année 2013 intègre le bilan de l'année scolaire 2012-2013, dressé à la rentrée de septembre 2013 ainsi que la préparation de la rentrée 2013-2014, engagée lors du dernier trimestre de l'année civile.

Les écoles, collèges et lycées publics et privés de la Drôme accueillent à la rentrée scolaire 2013 près de 94 584 élèves. La population scolaire drômoise connaît un accroissement continu depuis plusieurs années. Ainsi l'effectif constaté à la rentrée 2013 a-t-il globalement crû de 1 000 élèves par rapport à 2010.

**Dans le premier degré**, la Drôme a bénéficié d'une attribution de 24 postes, consacrés pour l'essentiel à l'éducation prioritaire, au maintien des écoles rurales et à l'amélioration des moyens de remplacement. Pour la rentrée 2014, la dotation du premier degré se concrétise en Drôme par une dotation complémentaire de 22 postes. Ces moyens, qui constituent le premier volet d'un plan quinquennal, ont pour ambition de répondre à trois priorités essentielles destinées à favoriser une meilleure réussite de tous les élèves :

\*affecter plus de maîtres que de classes,

\*favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans l'éducation prioritaire,

\* soutenir la scolarisation des enfants à besoin éducatif particulier.

**Dans le second degré**, les résultats aux examens de la session 2013 témoignent d'un niveau des élèves drômois toujours globalement satisfaisant.

Le taux d'admis au CAP (84,05%) diminue (-1 point) par rapport à l'an passé. Il est légèrement inférieur au taux académique (85,9%).

Presque égal à la référence académique, le taux d'admis au baccalauréat général progresse de 1,2 points par rapport à l'an passé et s'apprécie à 94,3 %.

Concernant le baccalauréat technologique, 90,9 % des candidats ont été admis en 2013 contre 88,1 % en 2012. Cette évolution place la Drôme au-delà de la moyenne académique (89,9%).

Enfin, le diplôme national du brevet a été réussi par 83,9 % des candidats. Il reste stable par rapport à 2012 mais inférieur au taux de réussite académique (86,7%).

Pour la rentrée prochaine, cinq unités localisées pour l'inclusion scolaire (U.L.I.S) seront créées dans la Drôme dont 2 en collège, une à l'école régionale d'enseignement adapté (EREA) de Montélimar et 2 en lycée/LP. Elles accueillent des préadolescents ou adolescents présentant différents formes de handicap.



*Signature des PEDT*

### **La réforme des rythmes scolaires**

*La réforme des rythmes scolaires poursuit un seul but : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes d'apprentissage et de repos des enfants, afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Elle a également pour objectif de contribuer à l'égalité des chances en permettant aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles ou artistiques d'y accéder plus facilement.*

**Vingt-et une communes drômoises** ont mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires en 2013.

Par ailleurs, **treize communes ont élaboré un projet éducatif territorial (PEDT)** qui fixe des modalités de collaboration locale entre les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation autour d'objectifs éducatifs partagés.

*La préparation des PEDT est menée conjointement par les services de l'Etat (DDCS, DASEN) et le groupe d'appui départemental (GAD), composé d'institutions concernées par la réforme des rythmes éducatifs (CAF, Conseil général), des associations des maires, de fédérations d'éducation populaire, du CDOS. Le GAD s'est réuni à quatre reprises en 2013.*

*Le décret de mai 2014 ne remet pas en cause celui de janvier 2013. Tous les élèves auront bien accès aux bénéfices des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Les 5 matinées d'apprentissage sont fondamentales, elles demeurent obligatoires dans toutes les communes et dans toutes les écoles.*

*Le nouveau décret donne la possibilité aux recteurs d'autoriser à titre expérimental des adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire, voire de l'année scolaire.*

## Le sport

La Drôme compte 126 077 licenciés et 1 236 établissements d'activités physiques et sportives.

Les moyens d'intervention de l'Etat sont ceux du Centre national pour le développement du sport (CNDS), qui a pour objectif central la pratique du sport pour tous. Il intervient en investissement (un dossier en 2013 a été retenu) et en fonctionnement par l'attribution d'aides financières ( 689 844 € en 2013) aux projets des comités et associations sportives avec des priorités en matière de publics en faveur des femmes, de la population des quartiers de la politique de la ville, les personnes handicapées, et de thématiques telles la formation des dirigeants, la lutte contre les incivilités, la santé, les projets des associations et des comités sportifs.

## Jeunesse et vie associative

Le service civique est un dispositif qui a pour objectif de renforcer la cohésion et la mixité sociales, en offrant aux jeunes l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité. Sur l'ensemble des structures drômoises agréées, 186 jeunes ont bénéficié d'un contrat de service civique en 2013 (640 depuis la création du dispositif en 2010).

## Droit des femmes

L'action menée au niveau départemental s'articule autour des axes suivants :

\* La lutte contre les violences faites aux femmes s'appuie sur le 4<sup>ème</sup> plan triennal (2014-2016) de lutte contre les violences faites aux femmes : 25 gendarmes ont été formés à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, lors de 2 séances spécifiques ; des séances de prévention des violences sexistes réalisées en collèges et lycées ; mise en place d'une permanence GAMS -Groupement pour l'Abolition des Mutilations sexuelles - une fois par mois....

\* L'égalité professionnelle. Trois actions ont été menées au niveau départemental : « Des métiers au féminin, en route pour l'industrie » est une initiative présentée le 8 mars 2013 pour élargir les choix professionnels des filles et des femmes ; la 4<sup>ème</sup> conférence bi-départementale pour l'égalité professionnelle en direction des professionnels sur le thème : « Mixité et égalité dans les TPE et PME » et la semaine pour l'emploi de pôle-emploi.

\* La lutte contre les stéréotypes avec la tenue d'une conférence sur la place de la femme dans le sport le 17 avril 2013, la présentation et la diffusion dans toutes les écoles du département de deux bibliographies « Pour vivre ensemble, riches de nos différences» et « Pour bousculer les stéréotypes fille garçon ».

# L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

## 1. L'INTERCOMMUNALITE

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales engagée par la loi du 16 décembre 2010, qui prévoyait au travers l'adoption d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), une rationalisation du paysage intercommunal, l'année 2013 était consacrée à l'achèvement de la mise en œuvre du SDCI de la Drôme, arrêté le 14 décembre 2011.

Sur les 48 projets inscrits au schéma de la Drôme, la quasi-totalité s'est concrétisée à l'issue des consultations des conseils municipaux et grâce au travail de concertation mené, en amont, avec les élus au sein de 17 réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, dont 4 séances au titre de l'année 2013 pour finaliser la mise en œuvre du schéma.

Ainsi, sur les 12 projets concernant les EPCI à fiscalité propre (communauté de communes ou communauté d'agglomérations), 11 ont été réalisés (dont 8 à l'issue de votes favorables des conseils municipaux) et sur les 36 projets relatifs aux syndicats intercommunaux, 32 se sont concrétisés.

Seuls trois projets ont nécessité une étape supplémentaire, pour aboutir. Deux d'entre eux sont ainsi passés par la procédure dite du passer-outre, à savoir la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan. La commune de Pommerol, dernière commune drômoise demeurée isolée au 1<sup>er</sup> juin 2013, a été rattachée, après consultation de la CDCI en octobre 2013, à la Communauté de Communes du Pays de Rémuzat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Au terme de la procédure, le paysage de l'intercommunalité en Drôme a été simplifié, avec une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les 18 communes initialement isolées ont rejoint de tels EPCI, 14 d'entre elles constituant la nouvelle communauté de communes « Drôme Sud Provence ».

Le nombre des EPCI à fiscalité propre a été ramené de 25 à 18, avec la création de deux communautés d'agglomération (CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes et CA Montélimar Agglomération) et de 16 communautés de communes dont deux ayant leur siège dans des départements voisins.

Les syndicats de communes ont vu leur nombre réduit de 163 à 113, par l'effet notamment de 31 dissolutions et d'une fusion de 19 syndicats d'irrigation au sein du Syndicat d'Irrigation Départemental.

Les dissolutions de syndicats primaires (d'énergie et de télévision) ont permis de rassembler l'exercice de ces compétences au sein de syndicat d'envergure départementale.

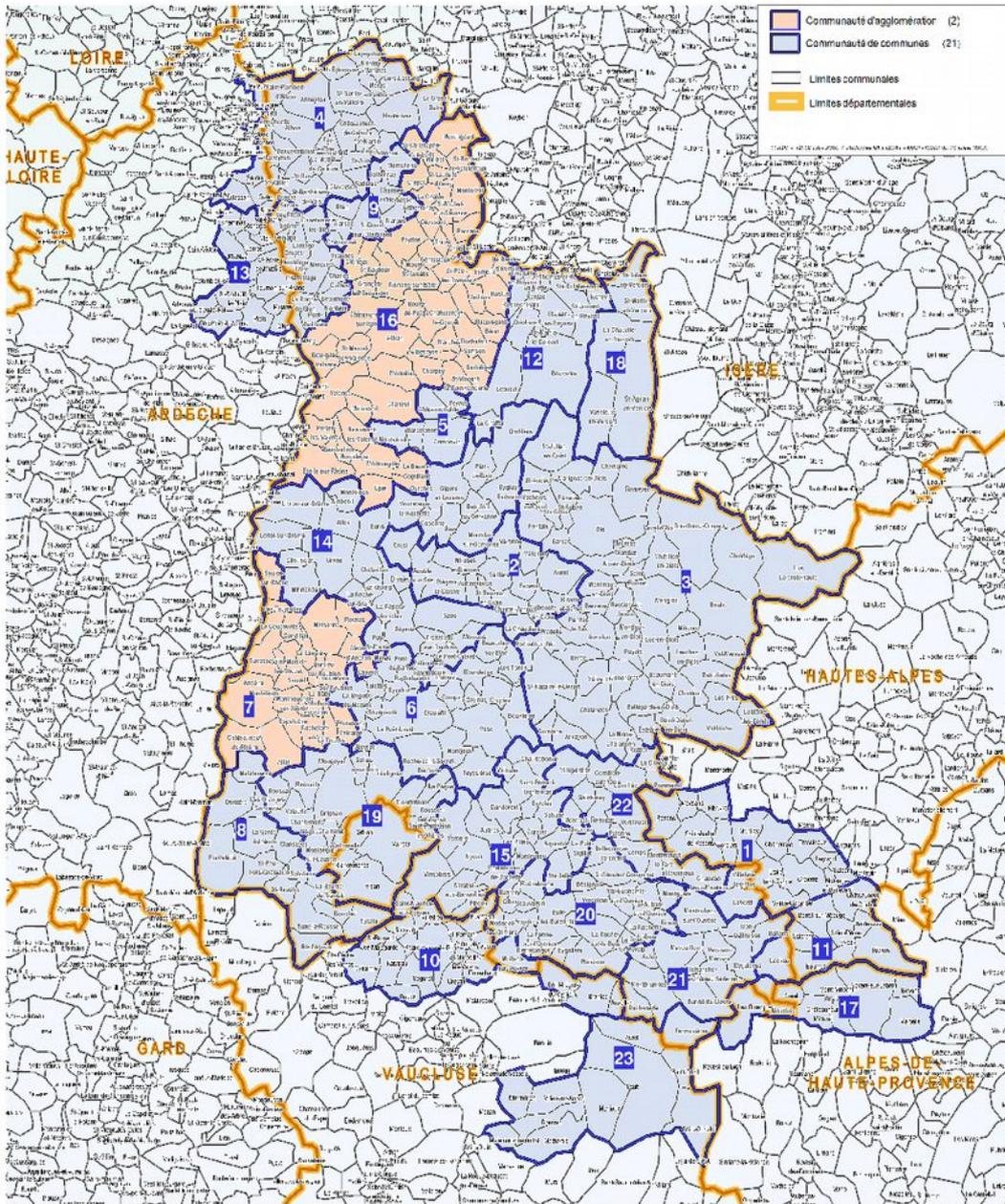


PRÉFET DE LA DRÔME

# Intercommunalité

## Situation au 1er janvier 2014

*Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 14 décembre 2011.*



### Identification des groupements intercommunaux :

- |  |                                       |  |
|--|---------------------------------------|--|
| 1 BARONNIES                                    | 9 PAYS DE L'HERBASSE                  | 17 VALLÉE DU JABRON                    |
| 2 CRESTOIS ET PAYS DE SAILLANS - CŒUR DE DRÔME | 10 PAYS-VAISON-VENTOUX                | 18 VERCORS                             |
| 3 DIOIS  | 11 RIBIERS-VAL DE MÉOUGE              | 19 ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN |
| 4 PORTE DE DRÔMARDÈCHE                         | 12 ROYANS                             | 20 PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES          |
| 5 LA RAYE                                      | 13 PAYS DE L'HERMITAGE ET DU TOURNOIS | 21 HAUTES-BARONNIES                    |
| 6 PAYS DE DIEULEFIT                            | 14 VAL DE DRÔME                       | 22 PAYS DE RÉMUIZAT                    |
| 7 MONTÉLIMAR - AGGLOMÉRATION                   | 15 VAL D'EYGUES                       | 23 VENTOUX-SUD                         |
| 8 DRÔME SUD PROVENCE                           | 16 VALENCE - ROMANS - SUD RHÔNE-ALPES |  |

Cartographie réalisée par la DDT de la Drôme. SRT. Fiche Actualisée le 2 décembre 2013



### **3 - L'URBANISME ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- **Planification territoriale**

La planification intègre aujourd'hui les différents champs sectoriels de l'action publique (déplacement, urbanisme, environnement, agriculture, logement social, risques, paysage...) et se traduit par de grandes orientations de développement en projet afin de garantir un développement durable et équilibré des territoires.

Les collectivités sont maîtres d'ouvrage de leurs documents de planification (schémas de cohérence territoriale « SCoT », plans climat énergie territoriaux « PCET », plans de déplacements urbains « PDU », plans locaux de l'habitat « PLH », plans locaux d'urbanisme – « PLU »). L'État intervient toutefois comme régulateur : en émettant un avis sur l'ensemble des projets locaux, il veille notamment à la prise en compte des politiques publiques prioritaires et à un développement équilibré des territoires.

#### **Les schémas de cohérence territoriale**

À compter du 1er janvier 2017, l'ensemble des communes devront être couvertes par un SCOT.

La DDT accompagne la démarche d'élaboration de deux SCOT :

\* rives du Rhône, approuvé le 30 mars 2012

\* Rovaltain Drôme-Ardèche, en cours de réalisation, celui-ci englobe 106 communes (dont 76 en Drôme) regroupées en 9 EPCI et 4 communes isolées. (307 292 habitants sur 1 534 km<sup>2</sup>). Le projet a été arrêté le 18/12/2013.

\* un troisième SCOT est en projet concernant le bassin de vie de la plaine de Montélimar.

#### **Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales**

Conformément au document de stratégie foncière régionale, l'État est présent sur l'ensemble des PLU pour porter les politiques publiques. Au 1er janvier 2016, l'ensemble des PLU du département devront être « grenellisé ».

En 2013, 25 PLU ont été approuvés.

#### **Foncier agricole**

Le constat de l'urbanisation des dix dernières années montre un étalement urbain important au détriment du maintien foncier agricole et naturel.

Les documents d'orientation régionaux prévoient de limiter l'érosion du foncier agricole à 4% au cours des dix prochaines années.

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) a été instituée par la loi de modernisation de l'agriculture (LMA) du 27 juillet 2010 avec pour ambition la division par deux d'ici 2020 de la consommation du rythme d'artificialisation des terres agricoles.

Au cours de l'année 2013, la CDCEA drômoise a tenu 6 réunions et formulé 26 avis sur des documents d'urbanisme et autres aménagements entraînant une régression de surface agricole.

- **Environnement**

### **Espaces naturels et biodiversité**

L'Etat veille à assurer la conservation des sites, des habitats et des espèces dites "communautaires" en partenariat avec les collectivités.

*Le réseau Natura 2000* drômois se compose de 33 sites, dont 10 sont communs avec les départements limitrophes, et impacte 125 communes. La surface totale représente 6,71% du territoire drômois : 27 sites classés au titre de la directive "habitats", 6 sites classés au titre de la directive «oiseaux». Sur l'ensemble de ces sites, la gestion est portée soit par une collectivité (19 sites) soit par l'État (9 sites) sous forme d'un document d'objectifs.

En 2013, 14 documents d'objectifs sont en cours d'application et 6 en cours d'élaboration.

L'Etat poursuit son action de *veille à l'exploitation des ressources forestières* afin qu'elles soient compatibles avec la protection du milieu naturel. Il anime le réseau local des correspondants santé des forêts (ONF et CRPF).

Pour amplifier et affiner son suivi du respect de la réglementation sur les coupes de bois et les variations des prélèvements dans la ressource forêt l'État a mis en place une nouvelle méthode de suivi des coupes de bois par télédétection. Cette méthode a permis de détecter près de 700 ha de coupes sur une surface forestière de 40 000 ha.

En juin 2013, *le nouveau protocole drômois élaboré suite au nouveau plan loup 2013-2017* a été présenté par le préfet de la Drôme. Le champ de présence du loup en Drôme s'est élargi, 211 communes sont classées en cercle 1 ou 2 (207 communes en 2012, 118 en 2008) et 5 zones de présence permanente du loup (ZPP) dont 3 sont communes avec des départements limitrophes ont un statut de meute : Vercors Hauts Plateaux, Vercors Ouest, Durbon Jocou, Diois Baronnies et Lure Ventoux.

Il a été constaté 104 attaques imputables au loup totalisant 366 victimes indemnisées (357 ovins, 7 bovins et 2 caprins). Le Diois est le plus touché.

Il a été accordé 27 tirs de défense, sans destruction de loup, 1 tir de défense dit «renforcé» et 2 décisions de tir de prélèvement ont été prises en septembre, suspendues quelques jours plus tard par le tribunal administratif après un recours d'une association de protection des animaux sauvages.

En 2013, le montant des mesures de protection s'élève à 1,22 M€, contre 1,10 M€ en 2012, soit une augmentation de + 11%. Le montant de l'indemnisation des dommages liés aux attaques de troupeaux s'est élevé à 111 272 €.

### **Focus rédigé par la DDT**

*Pour la Drôme, il n'y a pas de changement dans les modalités d'application du projet de plan d'intervention sur les loups 2014-2015 qui est en cours de consultation devant le public (pour au moins 21 jours à compter du 19/06) et qui fait l'objet d'un arrêté conjoint du ministère de l'agriculture et de l'écologie.*

*C'est l'arrêté ministériel du 15 mai 2013 qui continuera de s'appliquer. Le quota de loups qu'il est possible d'abattre sur la période 2014-2015 reste le même qu'en 2013-2014 (24 individus) mais le projet d'arrêté prévoit qu'il puisse être augmenté de 12 spécimens supplémentaires à partir de la date à laquelle 20 loups auront été détruits.*

*La Drôme fait toujours partie des départements où le préfet peut instaurer des unités d'action (zonage ou les autorisations de destruction de loup sont accordées selon des modalités allégées et pour des périodes plus longues). L'Ardèche a été ajoutée au projet 2014-2015.*

*Le projet d'expérimentation pour la mise en oeuvre de tirs de prélèvement de loups ne concerne pas la Drôme.*

*Les nouvelles mesures du plan d'action national loup 2013-2017 et ses arrêtés ont été présentés mardi 18 juin 2013 lors d'une conférence de presse.*

*Le nouveau protocole permet à l'Etat d'être plus réactif pour protéger les troupeaux et indemniser les éleveurs afin de soutenir le pastoralisme tout en respectant la convention de Berne*

**L'inventaire des frayères**, lieux de reproduction, d'alimentation et de croissance des espèces piscicoles. Un inventaire a été réalisé en 2013. Il permet la mise en application de procédures délictuelles pour destructions de frayères, et d'adopter des mesures particulières de prévention et précaution dans le cadre de travaux en rivières.

En 2013, en matière **de protection du patrimoine**, plusieurs procédures ont été finalisées :

- création de la première Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la Drôme à Romans-sur-Isère
- inscription au titre des Monuments Historiques du château de Soyans par arrêté du 12 décembre 2013
- création de 20 Périmètres de Protection Modifiés

### **Gestion des déchets**

L'État intervient comme garant de la protection de l'environnement, au titre de la réglementation des installations classées ou des installations de déchets inertes. Il est associé à l'élaboration, qui est en cours, du plan interdépartemental d'élimination des déchets et veille ainsi au respect des grandes orientations de limitation et de gestion de proximité des déchets.

Le projet de plan et son rapport environnemental ont été approuvés lors de la réunion de la Commission Interdépartementale Consultation d'Elaboration et de Suivi (CICES) du 11 décembre 2013.

## **Lutte contre l'affichage publicitaire illégal**

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) et le décret du 30 janvier 2012 relatif à **la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes** a entraîné une nouvelle répartition des compétences d'instruction et de police d'affichage publicitaire. D'une manière générale, ces compétences relèvent désormais du Préfet à l'exception du territoire des communes dotées d'un règlement local de publicité (RLP). Le Préfet a le pouvoir de police sur les 363 communes restantes du département.

En 2013, la DDT a élaboré un plan d'actions. Les premières interventions ont déjà conduit à faire démonter des dispositifs illégaux, sur simple saisie amiable (77 au cours de l'année 2013).

**Éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels.** L'arrêté du 25 janvier 2013 vise à limiter l'éclairage nocturne non indispensable sur certaines installations afin de limiter les excès d'éclairage, notamment dans les agglomérations, de réduire les effets sur les écosystèmes (perturbation des espèces) et sur la santé humaine (sommeil des riverains). Des dérogations sont prévues à l'occasion de certains événements.

En juillet 2013, les maires ont été informés par un courrier du Préfet sur ces nouvelles dispositions et plus particulièrement sur leur compétence en matière de contrôle. Une circulaire préfectorale a été établie en août 2013 pour sensibiliser les élus à cette limitation de l'éclairage nocturne de bâtiments non résidentiels.

## **4 - LA GESTION DE L'EAU ET DES ENERGIES RENOUVELABLES**

### **La gestion de l'eau**

Des chantiers importants ont été poursuivis ou entrepris en 2013, dans le but de préserver la ressource en eau.

Dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, la Drôme possède 4 SAGE :

- \* le SAGE Drôme révisé et approuvé par arrêté préfectoral le 1er juillet 2013 ;
- \* le SAGE Bièvre-Liers-Valloire en cours d'élaboration ;
- \* le SAGE Molasse miocène du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence, dont le périmètre a été arrêté le 15 mai 2013. Le SAGE concernant le Lez, dont le périmètre a été arrêté le 09 mars 2012. Piloté par le département du Vaucluse, il comprend 20 communes de la Drôme et 8 communes du Vaucluse, la composition de sa commission locale de l'eau (CLE) a été signée le 30 janvier 2013.

En Drôme, les 11 études volumes prélevables sont terminées et préconisent des efforts de réduction allant de -15% à -40% sur certains secteurs. Sur les bassins de la Drôme et de la Véore Barberolle, les phases de concertation ont été lancées et les plans de gestion de la ressource en eau sont en cours de rédaction. Ces démarches vont être généralisées à tous les bassins versants pour aboutir à une révision des autorisations de prélèvement au 31 décembre 2017.

Le préfet coordonnateur de bassin a pris un arrêté de classement le 4 juillet 2013 portant sur la Galaure et sa nappe d'accompagnement, la Drôme des collines et les nappes

d'accompagnement ainsi que la Véore Barberolle et les zones connectées des alluvions à la plaine de Valence.

Les arrêtés de classement départementaux ont été pris courant avril 2014. D'autres bassins versants pourraient être proposés au classement courant 2015, comme ceux de l'Ouvèze, de la Méouge, du Lez et de l'Eygue.

**Pour protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**, plusieurs mesures sont mises en œuvre dans le cadre du 4e programme d'actions départementales nitrates jusqu'à la publication du programme d'action régional (PAR). Le PAR comporte des mesures régionales (périodes d'épandage, bandes végétalisées...) et des mesures complémentaires locales concernant les zones d'action renforcées (ZAR - captages avec plus de 50 mg/l de nitrates).

Soumis pour avis à l'autorité environnementale, puis à la consultation publique, il devrait entrer en vigueur à la fin du second trimestre 2014.

En 2013, la Drôme comptabilise 118 communes drômoises classées en zone vulnérable.

### **Les énergies renouvelables**

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, l'État intervient en amont des projets, afin de vérifier qu'ils s'inscrivent dans les orientations régionales et respectent l'ensemble des réglementations.

L'objectif est de développer toutes les énergies renouvelables disponibles : photovoltaïque dans le respect du foncier agricole, éolien dans le respect de l'environnement et des sites urbains, hydroélectricité dans le respect des débits réservés et des milieux aquatiques, méthanisation dans le respect des normes des installations classées, bois énergie dans le respect de l'environnement et de la qualité de l'air.

**Photovoltaïques** : Le 26 février 2014, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a publié les 177 dossiers retenus au niveau national portant sur des installations photovoltaïques sur bâtiment de puissance crête comprise entre 100 et 250 kWc. La Drôme compte 5 des 8 projets rhônalpins.

**Eolien** : La Drôme compte 11 parcs composés de 58 éoliennes pour une puissance de 78 MW. En 2013, on ne relève aucun dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre de la procédure ICPE. Les principales évolutions en cours concernent :

\*- un projet de remotorisation des parcs existants (23 éoliennes) de Montjoyer et de Rochefort-en-Valdaine.

\*- un projet de remplacement des éoliennes du plus ancien parc drômois (Parc de Donzère),



### ***L'UT DREAL, à la pointe de l'éolien***

*Les éoliennes relevant désormais de la réglementation sur les installations classées, l'UT DREAL Drôme-Ardèche (UTDA) a été retenue pour accueillir l'inspecteur en charge de cette activité sur l'ensemble de la région. La Drôme compte 11 parcs en fonctionnement sur les 25 de Rhône-Alpes pour une puissance de 78 MW sur 169 MW totaux. La prise en charge de cette activité par l'UTDA a été l'occasion de rappeler aux exploitants, nouvellement soumis, leurs obligations en matière de suivi technique et environnemental ; environ 1/3 des parcs en fonctionnement ont ainsi été inspectés.*

*Les échanges avec les différentes parties prenantes dans le cadre des instructions de projets furent aussi l'occasion de mesurer le caractère passionnel et passionnant de ces dossiers. Enfin, le quotidien de l'inspecteur a également été parsemé de problématiques diversifiées : l'impact de foudre déchirant une pôle, la chute d'éléments métalliques (écopes) rajoutés pour refroidir des génératrices, le vol de métaux, en l'occurrence des escaliers, les nouvelles servitudes de l'armée de l'air...*

**Bois énergie :** La mobilisation croissante de la ressource en bois énergie est suivie et accompagnée par l'État. Un inventaire annuel est conduit pour apprécier la quantité totale de plaquettes forestières produites dans le département. Un audit annuel est mené sur un échantillon de chaufferies afin de vérifier la qualité de ce combustible et le fonctionnement de ces installations.

## **5 - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Agriculture**

Le montant des aides versées par l'État et l'Union Européenne en 2013 aux exploitations agricoles (filiales agroalimentaires) pour la Drôme s'élève à 102M€, un chiffre stable par rapport à l'année précédente, ce qui fait du département le deuxième bénéficiaire au niveau régional, après la Loire.

- 84% de ces aides sont destinées aux exploitations agricoles
- 16% sont versées aux industries agroalimentaires et actions collectives.

Le tableau ci-dessous (source : bilan ASP en date du 8 janvier 2014) présente les aides versées aux exploitations agricoles de la Drôme au titre du 1er pilier de la PAC et des aides « surfaciques » du deuxième pilier de la PAC (prime herbagère agro-environnementale, indemnités compensatoires d'handicaps naturels, mesures agro-environnementales).

<b>Nature de l'aide</b>	<b>Total (en K€)</b>
Aides découplées (Droit à paiement unique, aide à l'hectare)	33 222,00 €
Aides couplées (aide à la qualité du blé dur, soutien à l'agriculture biologique, assurance-récolte...)	2 834,00 €
Indemnités compensatoires de handicaps naturels	6 512,00 €
Primes herbagères agro-environnementale	2 029,00 €
Autres mesures agro-environnementales	10,00 €
Aides aux ovins et aux caprins	1 439,00 €
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	685,00 €
<b>Total des aides PAC 1er et 2ème pilier surface</b>	<b>46 732,00 €</b>

Le nouveau Règlement de Développement Rural pour la période 2014-2020 du fonds européen agricole (FEADER) piloté par la région a été validé en juin 2013. L'ensemble de ses actes de base ont été publiés au Journal officiel de l'Union Européenne du 20 décembre 2013.

L'accompagnement de l'installation des jeunes est un objectif primordial pour maintenir l'économie agricole. Le programme de développement rural régional permet d'accompagner le renouvellement des générations au travers de la dotation des jeunes agriculteurs et des prêts bonifiés. Ainsi, en 2013, 49 demandes de dotation à l'installation dont 18 en zone de plaine, 6 en zone défavorisée, 25 en zone de montagne ont été accordées pour un montant total de 1 M€.

## **Aides aux industries agro-alimentaire**

Près de 50 industries agro-alimentaire drômoises bénéficient d'aides dans le cadre du plan de développement rural hexagonal « investissements dans les industries agro-alimentaire ouvert en 2007, pour un coût total éligible investissement de près de 50K€. Ces investissements, portés par les entreprises de taille très variable et des coopératives permettent de moderniser et d'augmenter la capacité de production dans les filières végétales, vinicoles et les secteurs carnés.

## **Soutien aux entreprises en difficulté**

Les services de l'Etat sont restés mobilisés, tout au long de l'année 2013, afin d'apporter un soutien aux entreprises en difficulté :

- la commission des chefs de services financiers (CCSF) pilotée par la DDFiP a instruit 33 dossiers dont 8 ont été rejetés. Elle a été amenée à prononcer la résolution de 9 plans ;
- le comité de suivi du financement de l'économie et de l'emploi (CSFFE) et la cellule bancaire se sont réunis 3 fois.
- le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) s'est réuni 3 fois en séance plénière et 3 nouvelles entreprises, ayant saisi le comité, ont été reçues pour une réunion sur la situation économique et financière de leur société.
- une cellule de veille économique, animée par l'UT-DIRECCTE, associant les partenaires du département (DDFiP, Urssaf, MSA, chambres consulaires, conseil général, conseil régional, ) se réunit à raison d'une fois par trimestre. Dans le cadre d'un examen partagé de la situation des entreprises confrontés à des difficultés, elle arrête des décisions d'accompagnement ou d'orientation vers des dispositifs de soutien. L'objectif est d'anticiper les difficultés des entreprises pour éviter des licenciements ou en atténuer le nombre.

## **Transports et grands projets d'aménagement**

Le projet ERIDAN, nouvelle infrastructure de transport de gaz naturel de 220 km pour développer les capacités de transport de gaz naturel entre Saint-Martin de Crau (Bouches du Rhône) et Saint-Avit (Drôme) a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation de construction et d'exploitation présenté par la société GRT Gaz dont l'instruction a commencé le 18 décembre 2012, date à laquelle la recevabilité a été prononcée.

Durant l'année 2013 la phase de consultation administrative a été menée et une enquête publique s'est déroulée du 30 septembre au 31 octobre 2013. Celle-ci a donné lieu à plus de 1000 contributions. La commission d'enquête a rendu son rapport définitif le 14 février 2014.

Par délibération du 7 mai 2014 la Commission de Régulation de l'énergie, dans la perspective de création d'un corridor Sud-Nord, a demandé à GRTgaz de continuer le projet Eridan de façon à obtenir l'autorisation ministérielle dans les meilleurs délais et a confirmé que ce projet est d'intérêt européen.

Par courrier du 15 mai 2014, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a levé les deux réserves relatives au site nucléaire du Tricastin, la première concernant les impacts directs du projet ERIDAN sur les installations du site nucléaire, la deuxième concernant les impacts potentiels du projet ERIDAN sur le canal de Donzère-Mondragon.

L'instruction de la demande se poursuivra en 2014 avec l'analyse et la prise en compte des observations et des réserves émises, la phase de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme concernés, la présentation du rapport de synthèse du service instructeur au CODERST, l'instruction des autorisations de défrichement ainsi que de la procédure de dérogation au titre des espèces protégées.

Par ailleurs, le bureau des enquêtes publiques de la préfecture est chargé des enquêtes publiques, de la compétence du préfet, pour l'ensemble du département de la Drôme (Installations classées pour la protection de l'environnement, déclaration d'utilité publique, Autorisation loi sur l'eau, nucléaire etc.)

# L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT

## 1 - LA MODERNISATION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Avec les nouvelles technologies, les relations avec les usagers se modernisent et la dématérialisation des actes se poursuit.

- Depuis le 18 avril 2013, le site Internet de la préfecture de la Drôme a évolué.

Il s'agit désormais du Site Internet Départemental des services de l'Etat. Pour une meilleure lisibilité, l'ensemble des sites des administrations a été fusionné en un seul site, accessible à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr>.

- Le développement de Télépac.

Depuis plusieurs années, l'informatique fait partie intégrante de la gestion quotidienne des exploitations agricoles. L'État accompagne cette évolution vers les nouvelles technologies numériques, avec le développement de l'usage de la télédéclaration des aides PAC. En Drôme, le taux de télédéclaration des aides surfaces a progressé de 13% pour atteindre 67% en 2013. Cette progression confirme la nette avancée de 2012 qui avait été de plus de 20%.

Pourcentage de télédéclarant par nature de dossier

\* 85,4% des demandes d'aides ovines (71% en 2012)

\* 93% des demandes d'aides caprines (83% en 2012)

\* 88,4% des demandes à la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (81% en 2012).

\*67,45% pour les dossiers de demandes d'aides dits de "surface" (54% en 2012).

- en matière financière et patrimoniale

\* 99 073 télédéclarations des revenus 2012 pour 279 388 foyers fiscaux ont été dénombrées soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2012,

\* depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés doivent télédéclarer leurs résultats,

\* depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 80 000 € ont l'obligation de télédéclarer et téléréglé leurs TVA,

\* au 31 décembre 2013, 203 communes sur les 369 communes du département ont passé une convention de numération du plan cadastral.

- En matière de contrôle de légalité des actes, 101 communes au 31 décembre 2013 ont signé une convention de raccordement à l'application ACTES. 27,9 % des actes sont transmis par l'application « ACTES » soit 13,6 % de plus qu'en 2012.

## 2- NOMBRE DE TITRES DELIVRES/DELAI MOYEN DE DELIVRANCE PAR LES SERVICES DE LA PREFECTURE

### Chiffres issus de l'indicateur INDIGO du ministère de l'Intérieur

	2012		2013			
	Nbre d'opérations ou de titres	Délai de traitement (en jours)	Nbre d'opérations ou de titres	Evolution	Délai de traitement Départemental	Délai de traitement Régional
<b>Certificats d'immatriculations</b>	76233	6,3	89991	18,04%	5	6,7
Au cours de l'année 2013, le nombre de garagistes habilités en Drôme au SIV s'est accru de 24 pour atteindre 260						
<b>Permis de conduire</b>	22926	8,8	20423	-10,00%	11,1	13,6
* Passage sous format européen sécurisé au 16/09/13. Depuis cette date, les titres de l'arrondissement de Nyons sont traités à Valence						
<b>CNI</b>	43115	4,7	43450	0,77%	3,6	7
<b>Passeports</b>	18123	7	20600	13,66%	4,6	3,9
Les passeports ne seront plus traités en préfecture de la Drôme à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2014 (plateforme régionale)						
<b>Chiffres issus de l'application AGDREF</b>						
<b>Titres de séjour*</b>	3423		3752	9,61%		

\*Hors documents de circulation

La labellisation Qualipref, obtenue pour la première fois en décembre 2012, attestait de l'amélioration apportée en matière de procédures et de qualité d'accueil dans tous les services "titres" de la préfecture. Cet effort a été maintenu en 2013 grâce à différentes actions mises en œuvre, pour faire suite au comité local des usagers et à l'audit de certification. A l'automne 2013, la mise en place d'un nouveau gestionnaire de files d'attente a permis d'améliorer encore la fluidité de l'accès aux guichets, en permettant une meilleure gestion des priorités.

### **3 - SUBVENTIONS ET DOTATIONS ACCORDEES AUX COLLECTIVITES LOCALES**

#### **Dotations de fonctionnement l'Etat aux collectivités locales**

L'année 2013 a constitué la 3<sup>ème</sup> année de gel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, avec un renforcement de l'effort en faveur de la péréquation verticale et une minoration des compensations d'exonération.

Pour la Drôme, l'ensemble des dotations (dotation globale de fonctionnement – dotations de péréquations - fonds de compensation), transferts de compétences relatifs à la décentralisation, dégrèvements législatifs et avances versés aux collectivités locales en 2013 s'élève à **980 886 720 €** (*contre 955 198 057 € en 2012*), **dont 187 870 608 € pour le département de la Drôme.**

**Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**, qui comprend 9 dotations pour les communes, les EPCI et le Département, il convient de noter que le montant total de la DGF (237 M d'€) est resté stable entre 2012 et 2013. Sa part forfaitaire connaît une faible baisse en 2013, elle représente 77 244 658 € pour les communes et 72 531 061 € pour le Département. La part des dotations de péréquation verticale communale (dotation de solidarité rurale DSR, dotation de solidarité urbaine DSU et dotation nationale de péréquation DNP) progresse de 4,32 %, en passant de 14 933 629 € en 2012 à 15 578 241 € en 2013.

**Les principaux concours financiers versés au Département**, en 2013 sont :

- Compensations financières des transferts de compétences RSA – RMI : 37 366 746,80 € (*contre 38 254 527 € en 2012*)
- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 14 013 090 € (*contre 14 057 308 € en 2012*)
- Dotation générale de décentralisation (DGD) - toutes composantes confondues : 3 441 435 € (*contre 3 446 095 € en 2012*)
- Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : reversement de 2 832 876 € et contribution de 924 853 €, ce qui représente un montant net perçu de 1 908 023 € (*en 2012, le département avait été uniquement contributeur pour un montant de 3 032 234 €*)
- Fonds de mobilisation départementale pour l'Insertion (FMDI) : 2 528 808 € (*contre 3 083 497 € en 2012*)
- Dotation départementale d'équipement des collègues (DDEC) : 2 106 173 € (*montant identique en 2012*).
- Dotation globale d'équipement (DGE) pour un montant de 531 567,22 € (*contre 992 012 € en 2012*).

Afin de participer à l'effort de réduction des dépenses publiques, les collectivités locales seront mises à contribution à travers le pacte de confiance et de responsabilité établi avec l'État le 16 juillet 2013 et qui est mis en œuvre dans la loi de finances pour 2014.

## Les dotations et subventions d'équipement aux collectivités

Elles comprennent les subventions pour travaux divers d'intérêt local, la dotation d'équipement des territoires ruraux, subventions au titre du FNADT et du FEDER.

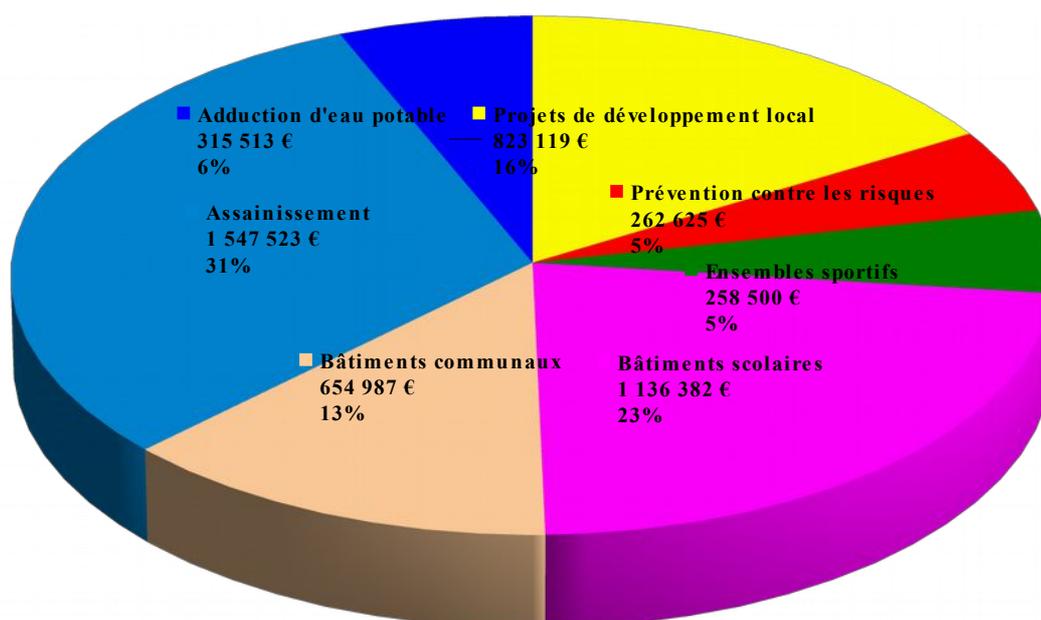
### Subvention pour travaux divers d'intérêt local (réserve parlementaire)

En 2013, 60 nouvelles opérations, financées par la réserve parlementaire, ont été déposées dans le département. Ces opérations représentent un montant de **899 415 €** (contre 130 dossiers pour un montant de 1 696 182 € en 2012).

### Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Dans le cadre de l'appel à projets auprès des collectivités, 77 opérations ont été retenues en 2013 parmi les 140 dossiers déposés, pour une enveloppe départementale de **4 998 649 €** (en baisse de 25 % par rapport à l'année 2011). La totalité des crédits de paiement alloués à la Drôme par le ministère de l'intérieur ont été consommés dans l'année, pour les opérations en cours.

Les paiements concernant les derniers dossiers « vivants » de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation rurale d'équipement (DDR) se poursuivent.



*Répartition des projets DETR par type d'opération*

**Au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)**, les mandatements ont diminué en 2013 (1,257 M € contre 1,386 M € en 2012), impliquant la clôture des dossiers les plus anciens relevant du volet territorial du Contrat de projet État Région (CPER) (2007-2013) ou de la section générale.

Pour le **fonds européen de développement régional (FEDER) du programme « Compétitivité régionale et emploi »**, l'actuel programme opérationnel (2007-2013) est en

cours d'achèvement pour les 17 opérations en gestion département soutenues à hauteur de 27 M € pour la Drôme. A ce jour, 13 dossiers ont été clôturés et aucune opération n'a été programmée en 2013. Une plaquette d'information a été réalisée en 2013 pour présenter certains projets financés dans la Drôme par l'Union Européenne.

L'année 2014 sera une année de transition pour les dossiers faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle, dans l'attente de l'installation des programmes 2014-2020.

## ANNEXE : Fonctionnement des services de l'Etat

### Personnels en ETP (équivalents temps plein):

	ETP
Préfecture	172,88
S/P NYONS	10,4
S/P DIE	9,9
DDSP	421
DDT	196,8
DDPP	66
DDCS	45,5
DDFIP	682
DDONACVG	4
SDIS	316 sapeurs-pompiers 81 personnels administratifs et techniques
Gendarmerie	698
DSDEN	Personnels éducation nationale : 1 <sup>er</sup> degré, 2ème degré et non enseignants *Public : 6683 *Privé : 1111 Autres personnels : Emplois d'avenir professeurs : 35 Contrats uniques d'insertion : 613 Assistants d'éducation 83,5
SDAP	6

## Les dépenses de fonctionnement

Préfecture	917 802,49 €
S/P NYONS	55 627,82 €
S/P DIE	34 627,69 €
DDSP	976 699,00 €
DDT	1 105 013,00 €
DDPP	168 000 € + budgets d'intervention : * 798 000€ pour le BOP 206 (agriculture avec le budget intervention) * 7 130€ pour le BOP 134 (finances : CCRF) * 11500€ pour le BOP 181 (environnement).
DDCS	129 910,00 €
DDFIP	2 685 670,00 €
DDONACVG	11 300,00 €
SDIS	39 457 533,00 €
SDAP	19 217,00 €